

Une réflexion nécessaire

En contact permanent avec de futurs entrepreneurs, Gérard Eischen explique le parcours de la création d'entreprise.

Gérard Eischen est le responsable de l'Espace entreprises de la Chambre de commerce. Il explique pourquoi les initiatives française et belge ne sont pas forcément la panacée et fait un tour d'horizon de la création d'entreprise au Luxembourg.

Entretien avec notre journaliste Delphine Dard

La France et la Belgique ont mis au point les concepts d'auto-entrepreneur et de starter qui permettent de créer une entreprise pour un euro. Existe-t-il une mesure similaire au Luxembourg?

Gérard Eischen : Les Français ont effectivement introduit un statut dit d'auto-entrepreneur pour les seules entreprises individuelles. L'attrait pour les Français réside avant tout dans l'application du régime fiscal et social des microentreprises par dérogation au régime commun, éventuellement aussi dans le fait de ne pas être soumis à l'inscription au Registre du commerce. Au Luxembourg, la situation en matière d'obligations fiscales et sociales est tout autre. Ce qui pourrait être matière à réfléchir, c'est la possibilité de rendre insaisissables certains biens dans la mesure où ils ne sont pas affectés à l'usage professionnel. Cette initiative montre toutefois une proactivité du gouvernement français et une volonté de simplification. Ceci est à saluer et c'est donc aussi pourquoi la Chambre de commerce plaide pour l'engagement d'une réflexion sur l'introduction d'un tel statut au Luxembourg, mais tenant compte des spécificités luxembourgeoises.

La société starter que les Belges ont déclaré vouloir introduire est une tout autre chose. En réalité, l'euro symbolique n'est qu'une mise de départ, car l'entrepreneur devra apporter 18 550 euros dans les cinq premières années d'activité de sa nouvelle entreprise. C'est une réforme qui s'inspire du modèle allemand.

En France, on peut déjà depuis des années créer une SARL avec un euro symbolique. Eu égard à cette évolution, le Luxembourg devra lui aussi sérieusement se poser la question d'une réforme de son droit des sociétés dans cette même veine. Mais je pense que l'introduction d'un tel instrument ne va pas révolutionner

l'entrepreneuriat. C'est une bonne chose pour les prestataires de services qui commercialisent avant tout leur propre savoir-faire et n'ont pas besoin de financement externe, mais pour tous ceux qui doivent investir, qui ont des fournisseurs, qui ont besoin de crédit, ils auront toujours besoin de moyens propres.

De combien d'argent doit-on disposer au minimum pour créer une entreprise au Luxembourg?

Une entreprise individuelle, donc sans véhicule sociétaire, peut être créée pour 24 euros. C'est le droit de timbre que l'on doit payer pour l'autorisation d'établissement. Les commerçants doivent encore s'inscrire au Registre du commerce et des sociétés, le RCSL. Les frais s'élèvent à quelque 18 euros. Le numéro de TVA est évidemment attribué sans frais, de même, l'inscription à la sécurité sociale est une simple formalité.

À l'Espace entreprises, comment aidez-vous les futurs créateurs d'entreprise.

Il est simple de créer une entreprise au Luxembourg. Le seul inconvénient, c'est le fait de devoir demander une autorisation d'établissement au ministre des Classes moyennes. Une telle autorisation est octroyée sur la base de connaissances plutôt rudimentaires en gestion d'entreprise, combinées à une certaine honorabilité. Il est pourtant vrai qu'il reste toujours des candidats qui ont du mal à apporter la preuve de connaissances gestionnaires. Ils doivent alors suivre des cours du soir à la Luxembourg School for Commerce, la LSC de la Chambre de commerce. Je trouve que c'est une bonne chose, car la plupart des créateurs viennent de l'extérieur et devraient donc se familiariser avec les particularités luxembourgeoises avant de se lancer sur la clientèle locale. C'est aussi une affaire de protection des consommateurs. Le guichet unique de la Cham-

bre de commerce peut aider dans toutes les formalités. L'Espace entreprises est aussi un intermédiaire qui met en contact avec les banques de la place. Nous avons également notre propre mutuelle de cautionnement qui intervient régulièrement en faveur des créateurs auprès des institutions financières. Enfin, nous recommandons une planification de la démarche entrepreneuriale sur la base d'un plan d'affaires. C'est pour nous le premier acte entrepreneurial qui doit être assumé par le créateur. Les conseillers de l'Espace entreprises essaient de fournir des informations, d'attirer l'attention sur les pièges à éviter et ainsi de suite. Nous prévoyons d'ailleurs de lancer début 2010 une initiative de parrainage de jeunes entrepreneurs par des entrepreneurs chevronnés. Ce Business Mentoring viendra donc peaufiner notre bouquet de prestations déjà très large.

Quelles sont les aides du gouvernement pour créer une entreprise?

Quand on dit aides, on pense d'abord argent. Si on laisse donc de côté tout autre soutien public, c'est d'abord la banque publique SNCI, la Société nationale de crédit et d'investissement, qui peut octroyer des crédits de lancement qui pourront pratiquement couvrir la moitié du total

des besoins financiers d'une start-up et ce sans apport de garanties réelles. Une fois les investissements réalisés, le ministère des Classes moyennes peut les subventionner jusqu'à hauteur de 25 % en fonction de la nature de l'investissement et du statut de l'entrepreneur.

Avez-vous une idée du nombre d'entreprises qui ont été créées durant 2009 ou en 2008?

Je n'ai pas encore de chiffres à ma disposition. Mais le Luxembourg a toujours eu une démographie des entreprises positive. Avec un excé-

dent qui a toujours oscillé autour de 2%, le Luxembourg se trouve dans la moyenne européenne. Ce qui nous intéresse le plus au sein de l'Es-pace entreprises, c'est le nombre des primo-entrepreneurs.

Et là, on part généralement d'un nombre annuel autour de 1 500 unités. L'année 2009 n'est pas encore finie, mais je n'ai pas l'impression qu'il y ait de fléchissement ou de boom de la création dû à la récession, comme c'est le cas chez nos voisins.